



# SYVICOL

Syndicat des Villes et  
Communes Luxembourgeoises

Luxembourg, le 28 novembre 2022

## Circulaire aux administrations communales

### N°10/2022

**Objet : Avis du SYVICOL relatif au projet de Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT)**

Madame la Bourgmestre,  
Monsieur le Bourgmestre,

J'ai l'honneur de revenir à ma circulaire n°07/2022 du 22 septembre concernant la constitution d'un groupe de travail chargé d'analyser le projet de Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT), que le gouvernement a transmis aux communes pour avis jusqu'au 15 janvier 2023.

Après 5 réunions de ce groupe de travail et discussion en interne, le comité du SYVICOL a adopté son avis en date du 21 novembre courant, en formulant quelques remarques additionnelles. Après adaptation du texte à ces dernières, j'ai le plaisir de vous en communiquer la version définitive en annexe à la présente.

Un des objectifs poursuivis par la formulation de cet avis consiste à fournir aux communes un certain nombre d'informations et de réflexions dans le but de les soutenir dans la préparation de leurs propres avis. Le SYVICOL s'est délibérément limité aux aspects généraux du projet de PDAT, seules les communes elles-mêmes étant capables d'apprécier les répercussions concrètes des mesures prévues sur leur situation individuelle et leurs perspectives de développement. Ainsi, les différents espaces d'action identifiés par le projet de PDAT n'ont pas fait l'objet de développements.

Pour compléter votre analyse, je me permets d'attirer votre attention sur le fait que les annexes au projet de PDAT comportent également des informations importantes. L'annexe II, en particulier, indique par commune le seuil théorique maximum d'artificialisation du sol pour atteindre l'objectif national de 0,25 ha/jour et sa classification suivant l'armature urbaine.



Vu l'importance du PDAT pour le niveau national, certes, mais aussi communal, j'appelle toutes les communes à profiter de la procédure en cours et à présenter leurs observations endéans le délai imparti. Lors de la séance de questions et réponses tenue en ligne le 23 novembre, Monsieur le Ministre Claude Turmes a d'ailleurs fait savoir qu'il accepterait les avis des communes jusqu'à la fin du mois de janvier 2023.

Je profite de la présente pour remercier de tout cœur l'ensemble des élus et agents communaux qui ont enrichi les travaux du groupe de travail de leur expertise et qui ont ainsi contribué à la préparation de l'avis.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes salutations très cordiales.

Gérard Koob  
Secrétaire

Emile Eicher  
Président